

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2016

Le conseil municipal de TREFLEZ s'est réuni en session ordinaire à la mairie le mercredi 8 juin 2016 à 18 h 30 sous la présidence de François ANDRE, Maire.
Absent excusé : Romain SALOU

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

- ➔ Vente d'un terrain, à Mézonan, par M. Marcel GRIGNOU à M. Sezny GRIGNOU.
- ➔ Vente d'une maison à Bédiez, par M. et Mme Grégory JAFFRES, à M. Anthony BONNET et Melle Cécilia BERDER.
- ➔ Vente d'une maison, lieudit « Bel Air», par M. Daniel SALOU, à M. Gwenaël LE GOFF.
- ➔ Vente d'une maison, dans le lotissement de Guevren, par M. et Mme Didier DECOURT, à M. et Mme Jehan BEGAT.

AVIS SUR L'ARRETE PREFECTORAL DEFINISSANT LE PERIMETRE DU FUTUR E.P.C.I. PAYS LEONARD/BAIE DU KERNIC

Le conseil municipal décide de ne pas prendre position sur l'arrêté préfectoral définissant le nouveau périmètre lié à la fusion des communautés du Pays Léonard et de la Baie du Kernic, compte tenu des incertitudes suivantes :

Les risques d'augmentation des impôts et taxes communautaires, particulièrement pour les habitants de TREFLEZ.

Les risques importants de perdre une partie non négligeable des fonds de concours. Cette perte cumulée avec la baisse des dotations de l'Etat risque de contraindre la municipalité à augmenter ses taxes pour compenser.

Le risque d'être écarté des décisions est énorme, surtout pour les 3 années à venir, pendant lesquelles les fonctionnements définitifs seront mis en place, compte tenu du mode de gouvernance envisagé, qui ne semble pas prévoir une vice-présidence par commune.

Sans faire de procès d'intention, le conseil municipal craint que les investissements de la future communauté de communes soient essentiellement réalisés sur le territoire de SAINT POL DE LEON et de ses environs immédiats, sans réels profits pour les territoires plus éloignés.

Enfin, si le conseil municipal n'est pas opposé au principe de PLUi, il ne donnera son accord, pour la mise en place de celui-ci, que dans la mesure où les représentants de TREFLEZ, auront une voix prépondérante pour ce qui concerne le territoire communal.

CCBK – FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES (F.P.I.C.)

Compte tenu du versement du fonds de concours versé par la communauté de communes de la Baie du Kernic, le conseil municipal décide d'attribuer le montant total qui revenait à la commune.

Monsieur le Maire est autorisé à signer une convention avec le Syndicat Mixte de l'Horn qui mène des actions de sensibilisation sur l'Horn, le Guillec, le Kerallé et les ruisseaux côtiers jusqu'au Froul. La commune de TREFLEZ est concernée par la partie de territoire qui est couverte par le sous bassin versant du Froul. Les actions mises en place répondent aux enjeux nitrates, pesticides, morphologie des cours d'eau en vue de la reconquête de la qualité de l'eau.

Concernant le bassin versant de La Flèche, Thierry GAUDEC rend compte au conseil d'une réunion à laquelle il a participé en qualité d'élu référent pour Tréfléz, concernant la réalisation d'une étude par le Bureau ASCONIT sur le bassin versant de la Flèche. Il a évoqué les problèmes d'écoulement d'eau sur le polder en raison de l'envasement de l'étang de Goulven.

ETUDE PATRIMONIALE DU RESEAU D'EAU – GROUPEMENT DE COMMANDES

Monsieur le Maire est autorisé à rejoindre le groupement de commandes mis en place par le Syndicat Mixte du Bas Léon pour la réalisation d'une étude patrimoniale du réseau d'eau. Cette étude a pour objectifs de :

- mieux connaître le réseau et suivre la qualité de l'eau distribuée,
- améliorer le rendement du réseau en facilitant la recherche des fuites par la mise en œuvre d'un plan de sectorisation,
- disposer d'un plan pluriannuel d'investissement pour le renouvellement des canalisations,
- prévoir l'évolution des besoins en eau,
- définir l'impact financier de ces mesures sur le prix de l'eau.

TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Jean Paul CORRE présente au conseil les avenants pour des travaux supplémentaires concernant le lot « Electricité ». M. le Maire est autorisé à les signer pour un montant global de 6455 € 40. La fin des travaux est prévue pour la mi-juillet.

RESERVE FONCIERE AU BOURG

Le projet avance. Le géomètre a procédé aux bornages nécessaires. Un autre terrain est inclus dans la réserve foncière. M. le Maire est autorisé à en faire l'acquisition au prix de 5 € le mètre carré.

ECOLE PRIVEE DE TREFLEZ – MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL A LA CANTINE

M. le Maire fait savoir au conseil que la mise à disposition de personnel à la cantine de l'école doit être régularisée par une convention. Le conseil municipal l'autorise à régulariser la situation qui doit aboutir à la signature de cette convention.

COMITE DE JUMELAGE TREFLEZ-LACROIX BARREZ

M. le Maire félicite Jacky PEDEN, conseiller municipal, représentant le Comité de Jumelage pour l'organisation parfaite du séjour des représentants de LACROIX-BARREZ, en mai dernier. Ce séjour s'est conclu par la signature d'un « protocole d'amitié – serment de jumelage » entre les 2 communes. Les rencontres des représentants des 2 communes permettent aujourd'hui de formaliser le jumelage.

AFFAIRES DIVERSES

La Communauté de Commune de la Baie du Kernic va installer des panneaux en certains endroits de la commune afin de sensibiliser et lutter contre les décharges sauvages de déchets.

M. le Maire fait savoir au conseil que le prochain recensement général de la population à TREFLEZ aura lieu en janvier 2017.